

B

Question à l'accusé.

Vous opposez-vous à être jugé par moi, en qualité de président de la cour ?

Réponse: Non, monsieur.

(N.B. L'objection, le cas échéant, doit être consignée, avec la décision de la cour, sur une feuille séparée, marquée "B B" et attachée immédiatement sous la page B.)

Question à l'accusé.

Vous opposez-vous à ~~ce procès~~ ~~ce procès~~

Réponse: ~~Non, monsieur.~~

Question à l'accusé.

Vous opposez-vous à ~~D-126762~~ ^{D-126762} S./M. (WQI) Joseph La Rivière, No. ~~126762~~ ¹²⁶⁷⁶² comme sténographe? Det., CMSC, CA,

Réponse: ~~Non, monsieur.~~

Le sténographe ~~et les autres~~ ^{est} sont dûment assermentés.

Question au procureur.

L'accusé a-t-il opté pour un procès devant une cour martiale ~~ou une autre cour martiale~~ plutôt que d'être jugé sommairement par son officier commandant?

Réponse: Non, monsieur.

L'accusé est mis en accusation sur ~~chaque des chefs mentionnés~~ ^{le chef mentionné} dans l'acte d'accusation marqué B-2 et versé au dossier après avoir été signé par le président.

Question à l'accusé.

Sont-ce là votre matricule, votre grade, votre nom et votre unité ?

Réponse: Oui, monsieur.

Question à l'accusé.

Etes-vous coupable ou non du ~~premier~~ ^{premier} chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture ?

Réponse: Coupable, monsieur.

Question à l'accusé.

~~Etes-vous coupable ou non du deuxième chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture ?~~

Réponse: ~~Non, monsieur.~~

Question à l'accusé.

Etes-vous coupable ou non du troisième chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture ?

Réponse: ~~Non, monsieur.~~

Question à l'accusé.

Etes-vous coupable ou non du quatrième chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture ?

Réponse: ~~Non, monsieur.~~

(L'accusé s'étant avoué coupable sur le ~~premier~~ ^{premier} chef d'accusation, les prescriptions de la Règle de procédure 35 (B) sont observées.